



CAPN DE TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES du 16 FÉVRIER 2021 Promotion 2019/2020

Monsieur le Président,

Médiapart vient de révéler que Bercy confiait à Accenture et McKinsey, deux cabinets de conseil et de stratégie, l'élaboration d'un plan d'économies d'au moins un milliard d'euros d'ici 2022. Leur mission serait d'intervenir auprès des services de l'État et de certains opérateurs pour les inviter à couper dans leurs dépenses budgétaires.

On sait que ces deux cabinets profitent déjà des carences de l'État dans la gestion de la crise sanitaire, notamment auprès du ministère de la Santé. La situation ne manque pas de nous interroger. En effet, ces deux sociétés de conseil émergent aux deux bouts de la chaîne dans les choix opérés en matière de politique publique. D'un côté, elles accompagnent l'État dans ses orientations pour tailler dans la dépense publique. De l'autre, elles bénéficient des coupes budgétaires en venant en aide à l'État pour pallier ses propres carences. Dans les deux cas, les cabinets bénéficient des contrats laissés par la puissance publique.

D'autre part, Le Monde a révélé le 5 février que McKinsey & Company France est une société de droit étranger immatriculée au registre des sociétés à Paris et domiciliée dans l'État américain du Delaware. En effet, l'entreprise, qui dispose d'un établissement en France, a son siège social, au moins depuis 2004, dans ce paradis fiscal américain, et ne publie pas ses comptes au registre des sociétés. Comment une société domiciliée dans un paradis fiscal peut-elle être sélectionnée par l'État pour un plan de réduction de la dépense? Interrogé sur cette situation, le ministère de l'économie et des finances, visiblement gêné, se retranche derrière le fait que McKinsey s'est associé avec deux sociétés françaises.

On a beaucoup de peine à croire que l'urgence, quand s'ouvrent des manques dans les dispositifs de soutien et que la pauvreté ne cesse de croître en France, est de réaliser un milliard d'euros d'économies d'ici 2022. Globalement, cet entêtement à poursuivre dans le sens de la « rationalisation » des dépenses publiques et à confier à des cabinets privés internationaux la charge de cette politique confirme le caractère profondément néolibéral de la démarche de l'actuel exécutif.

La pandémie a mis en lumière les sous-effectifs catastrophiques au sein de la Fonction Publique. Si les établissements de santé ont fait la une à juste titre, c'est l'ensemble des agents de la Fonction Publique qui ont assuré la continuité des missions de service public. Elles sont indispensables pour la population, pour la société, crise sanitaire ou pas, et doivent rester dans la sphère publique afin d'assurer équité, probité et impartialité.

Pourtant, les ravages de la sinistre loi Dussopt continuent d'irradier la fonction publique. Le recours aux contractuels prospère, particulièrement à la DGFIP qui ne s'embarrasse pas de vérifier qu'il n'y a plus de demande de titulaire en attente pour recourir à ce type de recrutement. Les lignes directrices avancent également, enfonçant autant de coins dans les garanties statutaires des agents. Enfin, le dynamitage des instances de dialogue social continue, avec la création prochaine des comités sociaux d'administration.

A l'issue du groupe de travail sur la « cartographie des CAP », nous avons appris qu'en 2023, les CAP locales disparaîtront et les CAP nationales seront constituées par catégories. On peut donc supposer que les actuelles CAP 2, 3 et 4 n'en feront plus qu'une, au mépris des spécificités de ces différents grades.

Pour la CGT, les CAP constituent à la fois une garantie pour les agents et un outil de dialogue social précieux. Elles doivent être rétablies et améliorées pour que la voix des agents puisse être portée dans un cadre collectif.

Illustration de ce recul, et pour s'approcher du sujet de cette réunion, le recrutement des chargés d'enseignement à l'ENFiP a été bouleversé, certes pour des raisons sanitaires, mais sans aucune concertation. Qui nous dit que ce mode de recrutement, opaque et inéquitable, ne sera pas pérennisé ?

Depuis fin octobre 2020, les IS et CS de la promo 2020/21 suivent leur formation en tout distanciel. Depuis mi-décembre, ils ont débuté la partie bloc fonctionnel et les difficultés n'ont fait que croître. Les signes de surmenage se font sentir : stress, sentiment d'isolement, difficultés croissantes à assimiler des cours qu'ils jugent trop dense.

Il aura fallu que plusieurs groupes de stagiaires interpellent directement les chefs d'établissement par écrit pour qu'enfin l'ENFiP réagisse, et se décide à appeler de façon individuelle chaque stagiaire. Quel est le retour de ces échanges ?

Car en sus des difficultés techniques, d'apprentissage, d'une formation au ras des pâquerettes, le sentiment qui domine depuis la mise en place du tout distanciel est bien celui d'un abandon total des stagiaires par l'ENFiP.

C'est d'ailleurs les mêmes propos qui ressortent des échanges que nous avons avec les équipes pédagogiques et en particulier les chargés d'enseignement :

- ▶▶ Surcharge de travail avec réécriture de la scolarité pour l'adapter au tout distanciel,
- ▶▶ Animation des visios et des forums ;
- ▶▶ Prise de contacts régulière avec les stagiaires ;
- ▶▶ Sentiment d'abandon ;
- ▶▶ Épuisement, craquage.... les larmes de certains devant leur directeur en sont bien la preuve !

A ce sujet, et afin d'être transparent, il serait de bon ton d'avoir une visibilité sur le nombre d'arrêts de travail concernant ces derniers et recensés depuis novembre dernier. Après tout, ne sommes-nous pas une administration de chiffres ou les indicateurs ont la part belle ?

Au passage comment ne pas évoquer et condamner le projet de limiter la durée d'occupation des postes de chargés d'enseignement à 5 ans ? Le professionnalisme des chargés d'enseignement en poste est bien la pierre angulaire qui permet à votre dispositif actuel de ne pas s'écrouler !

Au vu des difficultés récurrentes, pour la CGT il n'est pas envisageable de maintenir les stagiaires dans un flou artistique total.

Entretenir le suspens c'est une façon de maintenir les stagiaires attentifs et concentrés sur leur formation. Arrêtons la langue de bois : nous savons tous que l'intégralité de la scolarité théorique s'effectuera en distanciel !

Reviendront – reviendront pas ? Peut être les stagiaires en difficultés mais alors sous quelle forme? Comment gérer ce dispositif avec le même nombre de chargés d'enseignements qui sont déjà au bord du précipice ?

Pour la CGT, il est urgent de prendre acte de cette situation. Il faut en particulier accorder aux stagiaires des temps de respiration. Certes l'allègement de la scolarité va dans le bon sens mais cette mesure demeure insuffisante.

Pour la CGT des temps de respiration doivent se concrétiser avec des emplois du temps comportant 3 demies-journées libérées par semaine et ainsi leur permettre de reformuler leurs cours (au lieu de cela, la direction de l'ENFiP a supprimé la demi-journée libérée du vendredi après midi).

Pour la CGT, au vu des remontées des stagiaires, la scolarité suivie quasiment en tout distanciel ne permet pas de préparer et de réaliser les épreuves écrites et orales dans de bonnes conditions. C'est pourquoi nous revendiquons que tous les stagiaires valident leur scolarité 2020/21 et que les évaluations restantes ne se tiennent pas cette année.

Nous souhaitons également vous interpellier sur la question du logement. A quel moment, les stagiaires vont-ils pouvoir le restituer.

Le sujet a déjà été évoqué, oui l'ALS et l'ARENFiP sont des associations indépendantes de l'ENFiP, mais, les baux signés par les stagiaires sont identiques !

Au cas présent, la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs s'applique aux résidences principales et non aux résidences secondaires. Pour autant, cette loi prévoit bien la possibilité pour un locataire d'effectuer une résiliation anticipée. Pourquoi ces refus de résiliation de baux par anticipation ?

Refus qui d'ailleurs s'accompagne d'un commentaire sur le fait que les stagiaires perçoivent l'indemnité de scolarité en période de crise, on croit rêver. Là encore faut-il rappeler que cette indemnité à bien vocation à couvrir tous les frais inhérents à la formation, y compris les frais de repas. Tous les stagiaires sont bien amenés à se nourrir que ce soit en présentiel ou en distanciel.

En toute logique, certains stagiaires ont pu restituer leur logement tandis que d'autres se sont vu opposer un refus catégorique. Chacun fait comme bon lui semble, c'est à la tête du client en gros ?

Pour la CGT, cette année, les stages doivent perdre leur caractère probatoire. Nous l'avons déjà demandé l'an passé et la réalité nous a donné raison.

A priori, il y a de fortes chances pour que les stages se déroulent en télétravail, dans des services souvent amputés d'un grand nombre d'agents en présentiel...Comment dans ces conditions former et évaluer les stagiaires ?

Comment mettre en place un réel tutorat dans ce contexte ?

Les charges de travail, de plus en plus lourdes dans les services, mobilisent l'ensemble des agents sur le terrain. Par exemple, comment prendre en charge un stagiaire en Contrôle Fiscal quand ces services sont focalisés sur le fonds de solidarité. Comment envisager d'accueillir dignement les stagiaires et leur permettre d'accéder à une formation pratique de qualité. A moins que le seul but de ce stage cette année soit bien de trouver des bras pour traiter les dossiers en souffrance, ce qui n'aurait pas grand intérêt pour nos stagiaires dans le cadre de leur formation initiale.

Combien de fois par le passé des stagiaires nous ont indiqué être arrivé sur leur poste sans y être attendu. Pensez-vous réellement que les directions locales seront en capacité d'accueillir les stagiaires alors qu'elles sont engluées dans la gestion de la crise sanitaire ? Il serait peut-être temps pour l'ENFiP de s'informer de la réalité des services !

La CGT souhaite évoquer les scolarités futures.

Savoir sous quelle forme ils seront accueillis dans les ENFiP paraît certes lointain. Mais il est urgent d'anticiper.

Comment seront formés les lauréats du concours commun C ?

Pour la CGT, si la situation sanitaire le permet, ces futurs collègues doivent suivre leur formation en présentiel. La situation du tout distanciel doit demeurer l'exceptionnel et surtout ne pas se pérenniser.

Et si leur formation devait se dérouler en tout distanciel, quels moyens matériels leur seront alloués ? Aurez-vous suffisamment de PC, comment ces derniers leur seront acheminés ?

Faisons un point sur les lauréats de l'Examen Professionnel de B en A et les promus par liste d'Aptitude, mais commençons par ceux de l'année passée.

Où en sommes-nous de leur parcours de formation ?

Nous nous interrogeons, ont-ils pu suivre des formations ? Et si oui pouvons-nous en avoir le bilan ?

Et qu'en est-il donc pour les prochains ?

La date d'entrée en formation aura des conséquences, en particulier sur les droits à congés de ces derniers. Peut être serait-il bon d'éviter le cafouillage de l'année passée et de faire en sorte que ces collègues aient les informations le plus rapidement possible et pas en juillet..

Pour la CGT la DGFiP doit se donner les moyens, et pour cela elle doit recruter à hauteur de ses ambitions, il est urgent d'appeler l'intégralité des listes complémentaires parues et à venir ce qui permettrait de soulager les services en sous effectifs. Il est également urgent de recruter des chargés d'enseignement en nombre suffisant à l'ENFiP et de pourvoir un vivier étoffé pour éviter une fois de plus la publication de fiches de postes quelques semaines après la rentrée des stagiaires.

Aujourd'hui c'est un véritable sentiment de frustration qui émane des principaux acteurs de ces formations, cette impression de devoir faire face à un mur, ce sentiment que les décisions prises le sont par des personnes qui sont bien trop détachées de la réalité.

Le constat est plus qu'amère et aujourd'hui ce sont des collègues qui en paient les conséquences.

La CGT Finances Publiques a déjà exprimé à l'occasion des trois CAP précédentes sur le même sujet son opposition à l'instauration de stages probatoires à l'issue de la scolarité. La CGT considère que la totalité des stagiaires de cette promotion ayant satisfait aux épreuves théoriques aurait dû être titularisés en bloc.

De même, la CGT réitère cette demande pour les stagiaires de la scolarité 2020-2021.